SIDEAU
MORET SEINE & LOING
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU

Note de Présentation

Compte Administratif 2024

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget et au Compte Administratif.

Le compte administratif est un document réglementaire qui présente les résultats de l'exécution du budget pour la période de référence.

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin suivant l'année à laquelle il se rapporte pour être transmis au représentant de l'Etat.

Le compte administratif se présente sous la forme de deux sections, exploitation et investissement dont les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Il dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections budgétaires.
Il doit être conforme au compte de gestion établit par le Comptable Public.

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	Crédits d'exploitation exécutés au titre de l'exercice	903 962,94 €	1 020 167,14 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
REPORT	002 Résultat d'Exploitation reporté	- €	1 044 046,09 €
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	**903 962,94 €**	**2 064 213,23 €**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	Crédits d'investissement exécutés au titre de l'exercice	814 377,03 €	1 194 393,54 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	312 859,57 €	321 086,00 €
REPORT	001 Résultat d'Investissement reporté	628 161,94 €	- €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 755 398,54 €**	**1 515 479,54 €**

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	**2 659 361,48 €**	**3 579 692,77 €**

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation : 903 962,94 €

Les dépenses d'exploitation réelles se décomposent en six rubriques principales :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 : 394 507,40 €
  → Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du service, notamment :
  - Achat d'eau au SIEP de Thomery – Veneux pour la commune déléguée de Veneux les Sablons – MLO ;
  - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
  - Etudes technico-financières pour les adhésions de communes, assistance pour le suivi des DSP et le futur mode de gestion du service ;
  - Analyses du manganèse ;

- Charges de personnel – Chapitre 012 : 297 045,96 €
  → Les missions du SIDEAU sont assurées par le personnel du SIDASS Moret Seine et Loing – Remboursement de la quote-part des années 2023 et 2024

- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 29 667,99 €
  → Indemnités des élus ;
  → Admission en non-valeur d'un titre de l'Agence de l'Eau de 2011 ;

- Charges financières – Chapitre 66 : 18 653,17 €
  → Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 31 Décembre 2024 : 4,09 %)

- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 0 €
  → Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs

- Dépenses imprévues – Chapitre 022 : 0 €
  → Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, les dépenses qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2024 : 164 088,42 € ;

→ Le virement vers la section d'investissement permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

2. Recettes d'exploitation : 2 064 213,23 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 746 749,07 €
  → Ce chapitre constate la redevance perçue par le SIDEAU pour le financement de ces opérations

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du SIDEAU, la rémunération du Syndicat (délibération de décembre 2016 reconduite par le comité du 20 Décembre 2023) se décompose comme suit :

- Part variable à 0,7817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- Part fixe annuelle (abonnement) à 15,15 € HT annuel ;
- Redevance perçue en 2024 correspondant à la période du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024 = 542 624,77 € ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du Budget Eau de Veneux, la rémunération du Syndicat est fixée en 2024 comme suit :

- Part variable à 1,2817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- Part fixe annuelle (abonnement) à 0 € HT ;
- Redevance perçue en 2024 correspondant à la période du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024 = 204 124,30 € ;

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 74 : 44 562,00 €
  → Perception de la subvention versée par l'Agence de l'Eau pour la protection des captages à MLO

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 53 671,95 €
  → Ce chapitre constate les frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP ainsi que la régularisation de la TVA des années 2011 à 2013

- Produits exceptionnels – Chapitre 77 : 143 338,39 €
  → Intégration de l'excédent d'exploitation de clôture du Budget Eau de la Commune de Veneux les Sablons MLO

- Reprises sur provisions et dépréciations – Chapitre 78 : 9 960 €
  → Reprise de la provision réalisée en 2022 pour le titre de l'Agence de l'Eau admis en non-valeur en 2024

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 21 885,73 €
  → Amortissement des subventions d'équipement

- Reprise du résultat antérieur - excédent – R002 : 1 044 046,09 €

Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Crédits 2024	CA 2024
Charges à caractère général	754 345,00 €	394 507,40 €
Charges de personnel	340 450,00 €	297 045,96 €
Autres charges de gestion courante	30 469,90 €	29 667,99 €
Charges financières	26 000,00 €	18 653,17 €
Charges exceptionnelles	14 000,00 €	0 €
Dépenses imprévues	10 850,00 €	0 €
Dépenses réelles	**1 176 114,90 €**	**739 874,52 €**
Dépenses d'ordre	**165 000,00 €**	**164 088,42 €**
Virement à la section d'investissement	**950 330,10 €**	**0 €**
Dépenses d'exploitation	**2 291 445,00 €**	**903 962,94 €**

Recettes de Fonctionnement	Crédits 2024	CA 2024
Produit des services	814 000,00 €	746 749,07 €
Subventions d'exploitation	44 560,00 €	44 562,00 €
Autres produits de gestion courante	27 000,00 €	28 005,34 €
Produits exceptionnels	311 338,91 €	169 005,00 €
Reprises sur provisions et dépréciations	9 960,00 €	9 960,00 €
Recettes réelles	**1 206 858,91 €**	**988 281,41 €**
Recettes d'ordre	**40 540,00 €**	**21 885,73 €**
Excédent N – 1 reporté	1 044 046,09 €	1 044 046,09 €
Recettes d'exploitation	**2 291 445,00 €**	**2 064 213,23 €**

	Crédits 2024	CA 2024
Dépenses réelles	1 176 114,90 €	739 874,52 €
Recettes réelles	1 206 858,91 €	998 281,41 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	- 56 744,01 €	277 060,06 €
Epargne Brute (CAF Brute)	- 30 744,01 €	258 406,89 €
Remboursement du capital	140 000,00 €	138 363,39 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 109 255,99 €	120 043,50 €
Encours de dette au 31 Décembre	496 956 €	496 956 €
Capacité de désendettement en année		1,92

	Crédits 2024	CA 2024
Dépenses réelles d'exploitation / population	59,34 €	37,33 €
Recettes réelles d'exploitation / population	60,89 €	50,37 €
Dépenses d'équipement brut / population	105,91 €	41,80 €
Encours de dette 31 Décembre / population	25,07 €	25,07 €
Encours de dette 31 Décembre / recettes réelles	41,18 %	49,78 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	28,95 %	40,15 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	173,92 %	82,98 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	109,05 %	87,97 %

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'Investissement : 1 442 538,97 € + RAR 2024 : 312 859,57 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 21 et 23 : 515 486,28 € + RAR 2024 : 312 859,57 €

UTF 1 – MORET SUR LOING / SAINT MAMMES

- ⇨ MORET – Réhabilitation site Roussigny – Forage 4 : 199 234,10 €
- ⇨ MORET – Réhabilitation du Château d'eau Gros Bois – Mission AMO : 26 359,09 € & RAR : 66 825,45 €

UTF 2 – MONTIGNY SUR LOING

- ⇨ Site Chardonnière – Aire d'alimentation des captages – Etude : 13 033,98 € & RAR : 38 723,72 €
- ⇨ Site Chardonnière – Mise en conformité (comblement du F3, mise hors crue du forage 1…) : 205 626,15 € & RAR : 156 398,24 €
- ⇨ Rue du Poirier de Fromie – Extension du réseau (45 ml) : 19 820 €

UTF 3 – ECUELLES

- ⇨ Aire d'alimentation des captages – La Vallée aux Loups – Etude : 25 657,25 & RAR : 8 961,45 €
- ⇨ Travaux de chemisage de la conduite de décharge du forage – RAR : 29 895 €

UTF 5 – VENEUX

- ⇨ Chemin de la Passerelle – Route de Bourgogne – Création d'une antenne – RAR : 12 055,71 €

Autres dépenses

- Moret – Solde Mission SPS – Travaux de renforcement du réseau Rue Madame : 90 €
- Régularisation de la TVA des années 2011 à 2013 : 25 665,71 €

- Dotations et réserves – Chapitre 10 : 1 354,54 €
  → Intégration du déficit d'investissement de clôture du Budget Eau de la Commune de Veneux les Sablons MLO

- Subventions d'investissement – Chapitre 13 : 8 666,00 €
  → Restitution d'une subvention pour l'étude AAC à Montigny pour être réintégrée dans une autre convention

- Emprunts – Chapitre 16 : 138 363,39 €
  → Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau
  L'encours de dette au 31 Décembre 2024 s'élève à 496 955,71 €

- Compte de liaison – Chapitre 18 : 128 621,09 €
  → Régularisation d'opérations du compte de gestion (équilibré avec le compte 1068)

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 21 885,73 €
  → Amortissement des subventions d'équipement

- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 628 161,94 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

2. Recettes d'Investissement : 1 194 393,54 € + RAR 2024 : 321 086 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : RAR 2024 : 321 086 €

  Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
  - AAC MLO Ecuelles – La Vallée aux Loups – Phase 1 : 27 696 €
  - AAC Montigny sur Loing – La Chardonnière – Phase 1 : 41 407 €
  - Moret sur Loing – Réhabilitation du Forage F4 : 251 983 €

- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 0 €

  → Les opérations d'investissements 2024 ont été auto-financées par le SIDEAU

- Immobilisations corporelles – Chapitre 21 : 5 394,13 €

  → Remboursement d'une facture

- Dotations et réserves – Chapitre 1068 : 1 024 910,99 €

  → Couverture du déficit de l'exercice 2023 : 896 289,90 €

  → Régularisation d'opérations du compte de gestion (neutralisé par le compte 181) : 128 621,09 €

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2024 : 164 088,42 €

→ Le virement de la section d'exploitation permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat

Ces dotations assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;